

L'IMPOT SUR LES SOCIETES ET LA HOLDING EN AGRICULTURE

LIEUX ET DATES

BAR LE DUC : 12/01/2023

LAXOU : 19/01/2023

BELLEVILLE : 24/01/2023

OBJECTIF(S)

Maîtriser les aspects relatifs à son régime fiscal et à la mise en place d'une holding, tant en matière de gestion de son patrimoine que d'optimisation fiscale et sociale.

PROGRAMME

Appréhender les critères permettant de choisir entre IR et IS et les conséquences qui en découlent.

- Principales différences entre l'IR et l'IS : résultat, rémunérations, plus-values.
- Assujettissement à l'IS et ses conséquences à court et long terme :
 - o Modalités d'accès à l'IS,
 - o Conséquences du changement de régime fiscal,
 - o Comparaison des prélèvements selon le régime fiscal choisi.

Appréhender les intérêts et les enjeux de de la mise en place d'une holding tant en matière de gestion de son patrimoine que d'optimisation fiscale et sociale.

- Quelques mots sur la structuration horizontale de sociétés.
- La structuration holding :
 - o Les aspects juridiques.
 - o Les aspects sociaux et fiscaux.
 - o Les spécificités agricoles : foncier, SAFER, contrôle des structures, PAC et Jeunes agriculteurs.

PUBLIC ET PRE-REQUIS

Tout exploitant(e) agricole en société connaissant le fonctionnement courant d'une société.

MÉTHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, échanges interactifs, présentation d'exemples, cas pratiques.
Présentation vidéoprojecteur, remise d'un document support à chaque stagiaire.

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION

L'évaluation a lieu tout au long de la formation, lors de mise en pratique sur des cas concrets. Une évaluation orale en fin de formation permettra de valider l'atteinte des objectifs.

INTERVENANT(S)

Benjamin RUZÉ, Responsable de production conseil Cerfrance Adheo.
Jean-Philippe VIGNOL, Consultant en gestion de patrimoine Cerfrance Adheo
Emmeline JENNESSON, Conseillère d'entreprise Cerfrance Adheo

DURÉE

1 jour (7 heures)

DELAI D'ACCES

Les inscriptions sont possibles 5 jours avant le démarrage de la formation. Au-delà, nous contacter.

TARIFS

Personnes éligibles à VIVEA : 70 à 100 € HT selon le niveau de prise en charge VIVEA en 2023 et sous réserve de l'accord de financement.

Autres publics : 290 € HT (hors prise en charge par un organisme tiers (OPCO, FAF...))

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour toute personne en situation de handicap, nous contacter avant l'inscription afin d'échanger sur l'accessibilité à la formation et les adaptations possibles.